



DECISION N° DEC-2024-035

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
VU la délibération du conseil municipal du 25/10/2022 portant délégation de l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;
VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 ;
VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la consultation du 27 septembre 2023 pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Portel, de l'avenue de Narbonne et de l'avenue de Port la Nouvelle de la ville de SIGEAN

CONSIDERANT l'avis des commissions des 13 et 30 novembre 2023 et des 05 et 23 février 2024

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec Louis CANIZARES DESSEIN DE VILLE un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Portel, de l'avenue de Narbonne et de l'avenue de Port-la Nouvelle pour un montant de 244 836.80 € HT soit 293 804.16 € TTC

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Louis CANIZARES DESSEIN DE VILLE

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Sigean, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet. ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait le 05 mars 2024

Le Maire :

Michel JAMMES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 060324

Publié sur le site internet de la commune, le 070324



Accusé de réception en préfecture
011-003791-240005-DEC-2024-035-AU
Date de dépôt en préfecture : 06/03/2024